

REGLEMENT de la compétition L'Hydro a du Talent - 2020

Article 1 - Objet

La compétition *L'hydro a du talent* est organisée à l'initiative du syndicat France Hydro Electricité dans le cadre de son évènement national annuel Les Rencontres France Hydro Electricité 2020.

La compétition *L'hydro a du talent* vise à mettre en avant des *Solutions** innovantes* mises en œuvre sur des installations de *petite hydroélectricité** achevées*. Elle s'adresse aux Producteurs et aux Fournisseurs qui candidatent dans des catégories distinctes.

Au travers de cette compétition, France Hydro Electricité vise à communiquer sur le caractère innovant et moderne de la filière et à favoriser le partage des bonnes pratiques.

Les mots marqués d'une [*] sont définis à l'article 2.

Article 2 - Définitions

Achèvement de l'installation :

- Pour la catégorie « Producteur », la *Solution** doit avoir été mise en œuvre entre 2000 et 2020.
- Pour la catégorie « Fournisseur », la *Solution** doit avoir été mise en œuvre entre 2018 et 2020

Afin de ne pas pénaliser les candidats du fait de la longueur des procédures administratives, une *Solution** peut être considérée « mise en œuvre » dès lors qu'une demande d'autorisation ou de concession a été déposée auprès du service instructeur.

Dossier de candidature : il comprend une fiche d'inscription et un dossier de présentation de la *Solution** candidate. Il doit être transmis via l'interface dédiée avant le 6 mars 2020. Il fait l'objet d'un contrôle de complétude puis d'un accusé réception de la part de France Hydro Electricité.

Innovation / caractère innovant : la *Solution** mise en œuvre doit revêtir un caractère innovant, c'est-à-dire créatif, inventif, original ou novateur dans n'importe quel domaine en rapport avec l'exploitation hydroélectrique. Par exemple, l'innovation peut être de nature technique, environnementale, patrimoniale (ou paysagère), en rapport avec la réglementation, les autres usages, la communication etc.

Petite hydroélectricité : installation inférieure à 12 MW

Solution :

- Une *Solution** s'entend comme une décision ou un acte qui peut résoudre une difficulté par son caractère innovant*. Elle peut être un produit, un service, un procédé, une démarche, une organisation, une pratique, une action, une astuce, etc.
- Pour la catégorie « producteur », la *Solution** candidate doit avoir été mise en œuvre pour son compte, en rapport avec l'une de ses installations.
- Pour la catégorie « fournisseur », la *Solution** candidate doit avoir été mise en œuvre pour le compte d'un tiers (le plus souvent un client) et doit être reproductible.

Article 3 - Conditions de participation

Pourra concourir à la compétition *L'hydro a du talent* tout producteur ou toute entreprise, quelle que soit sa forme juridique, adhérente à France Hydro Electricité, à jour de cotisation, ou inscrit aux Rencontres France Hydro Electricité 2020. L'entité candidate doit être à l'origine de l'idée, ou de la concrétisation de la *Solution**.

Elle doit soumettre par internet, via l'interface dédiée, son *Dossier de candidature** comprenant une fiche d'inscription et un dossier de présentation de la *Solution** innovante*, avant la date de clôture de l'appel à candidature, fixée au 6 mars 2020.

Dans le cas de consortium d'entreprises ou de laboratoire (s) de recherche, l'entité candidate représente le consortium en tant que leader ou partenaire.

Article 4 - Calendrier

L'appel à candidature est ouvert du 15 janvier au 6 mars 2020.

Un *Dossier de candidature** devra être renseigné via le formulaire d'inscription en ligne avant le 6 mars 2020. Une fois sa complétude vérifiée, il fera l'objet d'un accusé réception de France Hydro Electricité.

Le jury se réunira entre le 9 mars et le 22 mai 2020.

La remise du Prix aura lieu le 28 mai 2020 dans le cadre des Rencontres France Hydro Electricité à Pau.

Article 5 - Composition du jury et délibération

Le jury est présidé par la Présidente de France Hydro Electricité et constitué de 4 à 8 membres dont la moitié au moins d'Administrateurs.

Une première sélection pourra être effectuée, afin de garantir la qualité de l'examen des candidatures par le jury. Le jury évalue, délibère, et décide de l'attribution des Prix, sur la base des critères exposés dans l'article 6. La désignation du ou des lauréats s'opère en toute impartialité, indépendance, et ne peut être contestée sur le fond ni sur la forme, ni donner lieu à une quelconque réclamation ou protestation.

Les lauréats seront informés au plus tard la semaine précédant la cérémonie de remise du Prix. Le jury se réserve le droit de retirer le Prix accordé en cas d'information erronée, mensongère ou incomplète communiquée par le producteur ou l'entreprise candidate, et qui entraînerait de fait une mauvaise appréciation de la *Solution** présentée.

Article 6 - Critères d'évaluation

Au moins un Prix pourra être attribué par catégorie, Producteur et Fournisseur.

La compétition visant à mettre en avant les bonnes pratiques quelle que soit leur finalité, et compte tenu de la nature très différente des solutions susceptibles de concourir, France Hydro Electricité assume une grande part de subjectivité dans la notation des solutions présentées.

Les *Solutions** seront appréhendées sous les différents angles du développement durable, en fonction de leur nature :

- Intérêt ou valeur ajoutée de la *Solution** au regard :
 - o de l'intérêt économique (rendement énergétique)
 - o de l'intérêt technique
 - o de l'intérêt environnementale
 - o de l'acceptabilité sociétale
 - o du bien-être du producteur exploitant

La délibération du Jury se fera de manière concertée et collégiale et sera essentiellement fondée sur un ressenti collectif.

Article 7 - Engagement des candidats

La participation à la compétition *L'hydro a du talent* est entièrement gratuite. Tout candidat à la compétition :

- s'engage à prendre connaissance du présent règlement, et à l'accepter de manière pleine et entière, sans réserve;
- renonce à tous recours concernant les conditions d'organisation de la compétition *L'hydro a du talent*, les résultats et décisions du jury;
- s'interdit toute réclamation ou demande de dédommagement en cas de modification, report ou annulation de la manifestation;
- renonce à revendiquer tout droit sur leur image, et fait son affaire de tout problème qui pourrait survenir de la communication faite autour de leur (s) *Solution (s) ** par le biais direct ou indirect de la compétition *L'hydro a du talent*;
- reconnaît détenir les droits de propriété intellectuelle de la *Solution** présentée, ou être autorisé par les codétenteurs des dits droits à candidater à la compétition *L'hydro a du talent*;
- s'engage à n'exiger aucune remise d'une quelconque contrepartie que ce soit, en échange du Prix qui lui sera attribué ;
- s'engage à remplir de manière lisible et complète, puis transmettre le *Dossier de candidature** dans les délais impartis, selon les modalités prévues à l'article 11.

- peut proposer plusieurs *Solutions**, dans la limite de deux au maximum et à condition qu'il remplisse un *Dossier de candidature** pour chaque *Solution**. Les candidats s'engagent à ne mettre dans leurs *Dossiers de candidatures** que des informations exactes et sincères, et à ne pas omettre des renseignements qui seraient susceptibles d'altérer le jugement du jury. La participation à la compétition *L'hydro a du talent* emporte, de la part du candidat, acceptation de voir sa *Solution** présentée, notamment pendant la cérémonie de remise du Prix via les documents papiers et/ou tout autre support de communication qui seront mis en œuvre durant cette manifestation.

Article 8 - Prix

Tout participant dont le *Dossier de candidature** aura été déclaré complet et recevable au regard des critères de la compétition, pourra bénéficier d'une valorisation de ladite *Solution** sur le site internet des Rencontres France Hydro Electricité, au travers des outils de communication liés à l'évènement ainsi, éventuellement, que des articles de la presse contactée par les organisateurs.

Le ou les lauréats de la compétition *L'hydro a du talent* recevra un « Laurier de l'hydro » et bénéficiera de publicité pour une durée minimale d'un an sur le site internet des Rencontres France Hydro Electricité ainsi que dans les publications du syndicat et les partenaires presse des Rencontres.

Conformément à la législation en vigueur, les candidats bénéficieront d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et pourront demander que leurs coordonnées soient radiées des fichiers de la compétition et ne soient pas communiquées à des tiers.

Article 9 - Confidentialité

Afin de ne pas entraver d'éventuelles démarches de dépôts et de droits de propriété intellectuelle, les membres du jury s'engagent à garder confidentielles l'ensemble des informations non déclarées comme publiques qui leur sont communiquées dans le cadre de la présente compétition. Ainsi, le contenu des *Dossiers de candidatures** comme les délibérations du jury sont confidentielles.

Article 10 - Fourniture du règlement et responsabilité

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, envoyé aux adhérents de France Hydro Electricité et aux éventuels autres candidats inscrits aux Rencontres. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier le présent règlement, dicté par les circonstances ou la force majeure. De même, les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable, si la compétition *L'hydro a du talent* venait à être reportée, interrompue, ou annulée quelle qu'en soit la raison. Aucun *Dossier de candidature** ne sera restitué aux candidats, ceux-ci seront détruits à l'issue des Rencontres France Hydro Electricité 2020.

Article 11 - Retrait et dépôt des *Dossiers de candidature**

Les *Dossiers de candidature** et règlement seront mis en ligne à partir du 15/01/2020 sur le site www.rencontres-france-hydro-electricite.fr sont disponibles sur demande à l'adresse francehydro@france-hydro-electricite.fr.

Les *Dossiers de candidature** feront l'objet d'un avis de réception en retour du message d'envoi.

La Présidente :

Christine Etchegoyhen

